



PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la modernisation
interministérielle et de l'environnement
Bureau de l'environnement
Affaire suivie par :
fabienne.lemarie-msihid@indre.gouv.fr

Le Préfet

Châteauroux, le 08 SEP. 2025

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis le 7 juillet 2025 un dossier de porter à connaissance, complété le 30 juillet 2025, relatif au passage en post-exploitation trentenaire des casiers exploités entre 1988 et 2001 appelés zone « Anciens Casiers » sur l'ISDND que vous exploitez sur la commune de Châtillon-sur-Indre (36). Vous avez également transmis le bilan de fonctionnement décennal de l'ISDND COVED à Châtillon sur Indre (Ref : A59623/A) de la période 2000-2010 datant d'octobre 2010.

Votre site situé sur la commune de Châtillon-sur-Indre (36), exploité de mars 1988 à août 2001, est réglementé par l'arrêté préfectoral n° 88-E-573 du 31 mars 1988 et doit respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 09 septembre 1997 modifié relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux notamment pour la partie post-exploitation.

Après instruction du dossier par mes services, je considère que le suivi long terme mis en place répond aux dispositions réglementaires et n'exige pas de modification du programme de suivi.

Je vous informe que je prends donc acte de ce mémoire, comme le rapport de synthèses des mesures réalisées dans le cadre du suivi post-exploitation des mesures de surveillance.

Je vous rappelle que vous devrez me transmettre six mois avant le terme du suivi post-exploitation, soit début 2031, un dossier comprenant le plan à jour des terrains d'emprise de l'installation, ainsi qu'un mémoire sur l'état du site. Ce mémoire précisera les mesures prises ou prévues pour assurer, dès la fin de la période de suivi, la mise en sécurité du site.

Enfin, vous m'indiquez envisager la mise en place, sur la zone « anciens casiers », d'une installation de production d'électricité avec mise en place de panneaux photovoltaïques : ce type de projet devra faire l'objet, avant sa mise en œuvre, d'un porter à connaissance avec tous les éléments d'appréciation, conformément à la réglementation en vigueur.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale,


Nadine CHAIB

M. le Directeur
Installation de Stockage de déchets non dangereux
Le Porteau
36 700 CHATILLON-SUR-INDRE